



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME (jusque 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DC.17.011 - Modification en cours d'exécution N°1 – Marché relatif à la refonte du site Internet de la Ville d'Ingré

Conformément l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°15/707 du 31 juillet 2015 concernant la refonte du site Internet de la Ville d'Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°1 avec l'entreprise ADS COM demeurant 15 rue de la Bourrie Blanche à ORLEANS

La modification en cours d'exécution a pour objet la prolongation du délai d'exécution de la prestation au profit du titulaire. En effet, la date d'achèvement de la prestation était fixée à la semaine N°43 de l'année 2015. La réduction du personnel au sein du service communication de la Ville d'Ingré suite à des départs et notamment celui de la responsable du projet n'a pas permis de tenir les échéances.

Ainsi, le nouveau délai limite pour achever la prestation est fixé au 31 mars 2017 maximum.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DC-17-011

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T14-29-51.00 (MI205662955)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20170413-DC-17-011-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Modification en cours d'exécution n.1 - Marché relatif
à la refonte du site Internet de la Ville d'Ingré
Date de décision : 13/04/2017

Nature de l'acte : Autres**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte : [DC.17.011 -FIN-modification en cours d'execution N1-marche relatif refonte du site internet de la ville.PDF](#)

Classer

Annuler

PréparéDate **25/04/17** à **14:29**Par **RICHARD Aurélie****Transmis**Date **25/04/17** à **14:29**Par **RICHARD Aurélie****Accusé de réception**Date **25/04/17** à **14:39**